



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 19 février 2019

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SECRETARIAT GENERAL

. Arrêté DDTM/SG/ 2019046-0001 du 15 février 2019 portant réorganisation de la DDTM des Pyrénées-Orientales

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

. Arrêté DDCS/PCS/20190050-0001 du 19 février 2019 portant retrait de l'agrément accordé à M. Maxime SANGUESA en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

. Arrêté SDIS/2090049-0001 du 18 février 2019 portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques

. Arrêté SDIS/20190049-0002 du 18 février 2019 portant liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe des risques radiologiques

. Arrêté SDIS/20190049-0003 du 18 février 2019 fixant la liste nominative des sauveteurs aquatiques opérationnels

. Arrêté SDIS/20190049-0004 du 18 février 2019 fixant la liste nominative des scaphandriers autonomes légers opérationnels

. Arrêté SDIS/20190049-0005 du 18 février 2019 d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité sauvetage déblaiement



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Secrétariat Général

**ARRETE PREFECTORAL DDTM/SG/2019046-0001
du 15/02/2019
portant réorganisation de la Direction Départementale des
Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales**

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n°2004-274 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatifs aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 9 mai 2018 nommant M. Philippe CHOPIN, Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU les arrêtés des 13 et 20 septembre 2017 du Premier ministre nommant M. Philippe JUNQUET, Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;

VU l'avis du comité technique de la DDTM des Pyrénées-Orientales en date du 14 novembre 2018 ;

VU l'avis du comité technique de la DDTM des Pyrénées-Orientales en date du 4 décembre 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇨ +33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax :

⇨ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

⇨ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr

⇨ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

Article 1 : Organisation générale

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales est organisée en une direction et en sept services dénommés :

- Secrétariat général (SG)
- Service ville habitat construction (SVHC)
- Service aménagement (SA)
- Service économie agricole (SEA)
- Service eau risques (SER)
- Service environnement, forêt et sécurité routière (SEFSR)
- Délégation à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

et comprend deux délégués territoriaux (DT) rattachés à la direction.

Article 2 : les services

Le secrétariat général regroupe l'ensemble des missions supports de la DDTM. Il est composé :

- d'un conseiller de gestion « Management et Modernisation »

- de 4 unités :

- . l'unité « achats/logistique »
- . l'unité « gestion des ressources humaines »
- . l'unité « assistance aux pilotages et aux outils de gestion »
- . l'unité « appui au management, communication et conseil en compétences »

- d'un assistant de prévention

Le service ville habitat construction est composé de 3 unités :

- . l'unité « financement du logement – renouvellement urbain »
- . l'unité « politique de l'habitat »
- . l'unité « construction durable »

Le service aménagement est composé de 3 unités :

- . l'unité « connaissance des territoires et aménagement durable » composée de 3 pôles :
 - . le pôle « aménagement plaine du Roussillon – connaissance des territoires »
 - . le pôle « aménagement montagne et littoral Sud – animation à la planification »
 - . le pôle « aménagement durable »
- . l'unité « application du droit des sols - fiscalité »
- . l'unité « affaires juridiques »

Le service économie agricole est composé :

- d'une mission « coordination des contrôles »

- de 3 unités :

- . l'unité « installation – structures - droits »
- . l'unité « modernisation – filières crises conjoncturelles »
- . l'unité « politique agricole commune - agri-environnement »

Le service eau et risques est composé de 4 unités :

- . l'unité « mission connaissance gouvernance - stratégie »
- . l'unité « prévention des risques »
- . l'unité « police de l'eau et des milieux aquatiques »
- . l'unité « cellule de veille opérationnelle – coordination des exploitants routiers »

Le service environnement, forêt, sécurité routière est composé :

- d'une mission « évaluation environnementale »

- de 5 unités :

- . l'unité « environnement, énergie »
- . l'unité « nature »
- . l'unité « forêt »
- . l'unité « sécurité routière »
- . l'unité « éducation routière »

La délégation à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude est composée :

- d'un chargé de sûreté portuaire pour les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Hérault

- de 4 unités :

- . l'unité « navigation professionnelle et de plaisance »
- . l'unité littorale des affaires maritimes
- . l'unité « pêche et cultures marines »
- . l'unité « gestion du littoral »

- de 2 capitaineries :

- . la capitainerie de Port-Vendres (Pyrénées-Orientales)
- . la capitainerie de Port-la-Nouvelle (Aude)

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n°2018211-0001 en date du 30 juillet 2018 est abrogé.

Article 4 :

M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Philippe CHOPIN



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction départementale de la cohésion sociale

Pôle cohésion sociale

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDCS/PCS/2019050-0001

**portant retrait de l'agrément accordé à M. Maxime SANGUESA
en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs**

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 472-7 ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment son article 34 ;

Vu le schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région Occitanie 2017-2021 en date du 14 mars 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDCS/PCS/2017279-0006 du 6 octobre 2017 portant agrément de Monsieur Maxime SANGUESA en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, exerçant à titre individuel sur le département des Pyrénées-Orientales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDCS/PCS/2019008-0001 du 8 janvier 2019 fixant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales des Pyrénées-Orientales ;

Vu l'arrêté n° PREF-COOR n° 2018155-023 portant délégation de signature à M. Jean-Michel FEDON, directeur départemental de la cohésion sociale ;

Vu le courrier daté du 7 février 2019 par lequel M. Maxime SANGUESA informe de sa cessation d'activité en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département des Pyrénées-Orientales et demande le dessaisissement de toutes ses mesures à compter du 30 avril 2019 ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'agrément accordé à M. Maxime SANGUESA pour l'exercice de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs au titre de la tutelle ou de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice dans le ressort du tribunal d'instance de Perpignan est retiré à compter du 30 avril 2019.

Article 2 :

Le retrait d'agrément vaut retrait de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales du département des Pyrénées-Orientales.

Article 3 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER Cedex 2. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique, « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- à l'intéressé
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Perpignan
- aux juges des tutelles du tribunal d'instance du Perpignan

Article 5 :

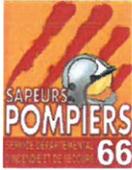
Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Perpignan, le 19 FEV. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental de la cohésion sociale



Jean -Michel FEDON



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 18 FEV. 2019

Cabinet de M. le Préfet
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF/Sdis/2019 049 - 0001
portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes
à intervenir dans le domaine de la spécialité
des risques chimiques et biologiques

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;
- SUR** proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : La composition de l'équipe spécialisée Risques Chimiques (RCH) et biologiques (BIO) est annexée au présent arrêté.

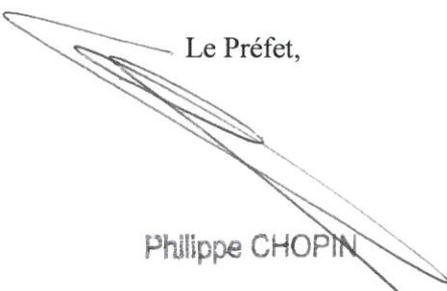
Article 2 : Le conseiller technique départemental responsable de l'équipe spécialisée RCH et BIO est le lieutenant-colonel Nicolas BROU, et son adjoint le commandant Stéphane BOLTE.

Article 3 : L'arrêté n° 2017341-0001 du 07 décembre 2017 portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques est abrogé.

Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Madame la Directrice de Cabinet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Directeur Départemental des services d'Incendie et de Secours – Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,



Philippe CHOPIN

ANNEXE portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques

CONSEILLER TECHNIQUE RCH			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	SDIS
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	Group. Terri. SUD
CHEF DE CMIC RCH			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Capitaine	ALVAREZ	Jacques	Font-Romeu
Commandant	BOLTE	Stéphane	Perpignan Sud
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	GMOO
Commandant	CHARRIER	Ronan	GTL
Lieutenant-colonel	COMMES	Jean-Claude	DIRECTION
Capitaine	DELBART	Guy	Prévention
Capitaine	MARTIN	Marie-Aude	Group. Terri. SUD
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Capitaine	SOBECKI	Céline	CPS
Commandant	TRANI	Alexandre	GCO
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	Group. Terri. SUD
CHEF D'ÉQUIPE INTERVENTION RCH			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Capitaine	ALVAREZ	Jacques	Font-Romeu
Sergent-chef	ALVAREZ	Marie-Laure	CPS
Adjudant	BARRERE	Florent	Argelès sur Mer
Sergent	BATLLO	Thomas	Font-Romeu
Lieutenant	BEDRIGNANS	Nicolas	Font-Romeu
Lieutenant de 1ère classe	BERGA	Fabien	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BES	Frédéric	Le Boulou
Commandant	BOLTE	Stéphane	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BONET	Jérôme	Perpignan Ouest
Adjudant	BOYER	Marc	Perpignan Sud
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	GMOO
Commandant	BRUNET	Guillaume	Ecole départementale
Adjudant-chef	CAMBORDE	Olivier	Saint Cyprien
Commandant	CHARRIER	Ronan	GTL
Adjudant-chef	COISSAC	Stéphane	Argelès sur Mer
Capitaine	DELBART	Guy	Prévention
Adjudant-chef	DELSOL	Jean-Marc	Salanque
Adjudant-chef	DUTARD	Didier	Perpignan Nord
Adjudant-chef	FITA	Daniel	Perpignan Nord
Adjudant-chef	FOSSE	Jean-Marie	Saint Cyprien
Sergent-chef	GALINIER	Cédric	Perpignan Nord
Lieutenant de 2ème classe	GALY	Daniel	Ecole départementale
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Adjudant	GUISSET	Laurent	Perpignan Nord
Capitaine	LAFONTAINE	Brice	SDIS
Capitaine	MARTIN	Marie-Aude	Group. Terri. SUD
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Lieutenant de 1ère classe	MOUDAT	Michaël	Côte Vermeille
Adjudant-chef	NOELL	Philippe	Argelès sur Mer
Commandant	PARIS	Aurélien	Prévention
Lieutenant de 1ère classe	PERELLO	Régis	PPMOO
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Capitaine	SOBECKI	Céline	CPS
Commandant	TRANI	Alexandre	GCO
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	Group. Terri. SUD
Adjudant	VILARDELL	Jean-Pierre	Perpignan Nord
CHEF D'ÉQUIPE RECONNAISSANCE RCH			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Capitaine	ALVAREZ	Jacques	Font-Romeu
Sergent-chef	ALVAREZ	Marie-Laure	CPS
Sergent	BALDARE	Patrice	Perpignan Sud
Adjudant	BARRERE	Florent	Argelès sur Mer
Sergent	BATLLE	Fabien	Perpignan Sud
Sergent	BATLLO	Thomas	Font-Romeu
Lieutenant	BEDRIGNANS	Nicolas	Font-Romeu
Sergent	BERDAGUER	Michel	Saint Cyprien

ANNEXE portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques

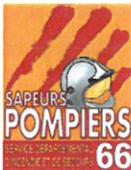
Lieutenant de 1ère classe	BERGA	Fabien	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BES	Frédéric	Le Boulou
Sergent-chef	BISE	Mickaël	Argelès sur Mer
Commandant	BOLTE	Stéphane	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BONET	Jérôme	Perpignan Ouest
Lieutenant de 1ère classe	BOUCHAN	Olivier	Prévention
Adjudant	BOYER	Marc	Perpignan Sud
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	GMOO
Commandant	BRUNET	Guillaume	Ecole départementale
Adjudant	CALATAYUD	Norbert	Elne
Adjudant-chef	CAMBORDE	Olivier	Saint Cyprien
Adjudant-chef	CANO	Gérard	Elne
Caporal	CAYUELA	Didier	Perpignan Nord
Commandant	CHARRIER	Ronan	GTL
Adjudant-chef	COISSAC	Stéphane	Argelès sur Mer
Caporal	COMES	Gilles	Perpignan Sud
Capitaine	DELBART	Guy	Prévention
Adjudant-chef	DELSOL	Jean-Marc	Salanque
Adjudant	DUCES	Gilles	Perpignan Sud
Adjudant-chef	DUTARD	Didier	Perpignan Nord
Sergent	FIGAROLA	Cédric	Saint Cyprien
Adjudant-chef	FITA	Daniel	Perpignan Nord
Adjudant-chef	FLANDRE	Renaud	Perpignan Sud
Adjudant-chef	FOSSE	Jean-Marie	Saint Cyprien
Sergent-chef	GALINIER	Cédric	Perpignan Nord
Lieutenant de 2ème classe	GALY	Daniel	Ecole départementale
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Sergent	GINESTA	Jean-Michel	Perpignan Sud
Adjudant	GUISSET	Laurent	Perpignan Nord
Lieutenant de 1ère classe	ISSANCHOU	Franck	Prévention
Adjudant-chef	JACQUET	Olivier	Perpignan Nord
Adjudant	JEANGUYOT	Laurent	Rivesaltes
Sergent-chef	KLEIN	Rudy	Perpignan Sud
Capitaine	LAFONTAINE	Brice	SDIS
Sergent-chef	LE CLORENNEC	Cédric	Font-Romeu
Sergent	LOTTARI	Arnaud	Perpignan Nord
Capitaine	MARTIN	Marie-Aude	Group. Terri. SUD
Lieutenant de 1ère classe	MARTIN	Thierry	Perpignan Nord
Caporal	MENDES DOS SANTOS	Mélanie	Font-Romeu
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Lieutenant de 1ère classe	MOUDAT	Michaël	Côte Vermeille
Adjudant-chef	NOELL	Philippe	Argelès sur Mer
Commandant	PAGES	Denis	CPS
Commandant	PARIS	Aurélien	Prévention
Lieutenant de 1ère classe	PERELLO	Régis	PPMOO
Lieutenant de 1ère classe	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
Adjudant-chef	PUJOL	David	Rivesaltes
Sergent-chef	REVELLES	Xavier	Canet en Roussillon
Lieutenant de 2ème classe	RIBERA	Marc	Argelès sur Mer
Adjudant-chef	SALOM	Bruno	Salanque
Adjudant-chef	SAUTROT	Sébastien	Thuir
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Capitaine	SOBECKI	Céline	CPS
Adjudant	TARRIDAS	Jean-Bernard	Ecole départementale
Adjudant-chef	TENA	Didier	Font-Romeu
Commandant	TRANI	Alexandre	GCO
Adjudant	VALLS	Yannick	Font-Romeu
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	Group. Terri. SUD
Adjudant	VILARDELL	Jean-Pierre	Perpignan Nord
Adjudant-chef	VILLALONGUE	Christophe	Perpignan Nord
ÉQUIPIER INTERVENTION RCH			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Sergent-chef	ALVAREZ	Marie-Laure	CPS
Adjudant	BARRERE	Florent	Argelès sur Mer
Sergent	BATLLO	Thomas	Font-Romeu
Lieutenant	BEDRIGNANS	Nicolas	Font-Romeu
Lieutenant de 1ère classe	BERGA	Fabien	Perpignan Sud

ANNEXE portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques

Adjudant-chef	BES	Frédéric	Le Boulou
Commandant	BOLTE	Stéphane	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BONET	Jérôme	Perpignan Ouest
Adjudant	BOYER	Marc	Perpignan Sud
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	GMOO
Commandant	BRUNET	Guillaume	Ecole départementale
Adjudant-chef	CAMBORDE	Olivier	Saint Cyprien
Commandant	CHARRIER	Ronan	GTL
Adjudant-chef	COISSAC	Stéphane	Argelès sur Mer
Capitaine	DELBART	Guy	Prévention
Adjudant-chef	DELSOL	Jean-Marc	Salanque
Adjudant-chef	DUTARD	Didier	Perpignan Nord
Adjudant-chef	FITA	Daniel	Perpignan Nord
Adjudant-chef	FOSSE	Jean-Marie	Saint Cyprien
Sergent-chef	GALINIER	Cédric	Perpignan Nord
Lieutenant de 2ème classe	GALY	Daniel	Ecole départementale
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Adjudant	GUISSET	Laurent	Perpignan Nord
Capitaine	LAFONTAINE	Brice	SDIS
Adjudant-chef	MARGOUE	Patrick	Ecole départementale
Capitaine	MARTIN	Marie-Aude	Group. Terri. SUD
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Lieutenant de 1ère classe	MOUDAT	Michaël	Côte Vermeille
Adjudant-chef	NOELL	Philippe	Argelès sur Mer
Lieutenant de 1ère classe	PERELLO	Régis	PPMOO
Commandant	TRANI	Alexandre	GCO
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	Group. Terri. SUD
Adjudant	VILARDELL	Jean-Pierre	Perpignan Nord
ÉQUIPIER RECONNAISSANCE RCH			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Sergent-chef	ALVAREZ	Marie-Laure	CPS
Sergent	BALDARE	Patrice	Perpignan Sud
Adjudant	BARRERE	Florent	Argelès sur Mer
Sergent	BATLLE	Fabien	Perpignan Sud
Sergent	BATLLO	Thomas	Font-Romeu
Lieutenant	BEDRIGNANS	Nicolas	Font-Romeu
Sergent	BERDAGUER	Michel	Saint Cyprien
Lieutenant de 1ère classe	BERGA	Fabien	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BES	Frédéric	Le Boulou
Sergent-chef	BISE	Mickaël	Argelès sur Mer
Commandant	BOLTE	Stéphane	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BONET	Jérôme	Perpignan Ouest
Adjudant	BONNEFILLE	Jordi	Prades
Lieutenant de 1ère classe	BOUCHAN	Olivier	Prévention
Adjudant	BOYER	Marc	Perpignan Sud
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	GMOO
Commandant	BRUNET	Guillaume	Ecole départementale
Adjudant	CALATAYUD	Norbert	Elne
Adjudant-chef	CAMBORDE	Olivier	Saint Cyprien
Adjudant-chef	CANO	Gérard	Elne
Caporal	CAYUELA	Didier	Perpignan Nord
Commandant	CHARRIER	Ronan	GTL
Adjudant-chef	COISSAC	Stéphane	Argelès sur Mer
Caporal	COMES	Gilles	Perpignan Sud
Capitaine	DELBART	Guy	Prévention
Adjudant-chef	DELSOL	Jean-Marc	Salanque
Adjudant	DUCES	Gilles	Perpignan Sud
Adjudant-chef	DUTARD	Didier	Perpignan Nord
Sergent	FIGAROLA	Cédric	Saint Cyprien
Adjudant-chef	FITA	Daniel	Perpignan Nord
Adjudant-chef	FLANDRE	Renaud	Perpignan Sud
Adjudant-chef	FOSSE	Jean-Marie	Saint Cyprien
Sergent-chef	GALINIER	Cédric	Perpignan Nord
Lieutenant de 2ème classe	GALY	Daniel	Ecole départementale
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Sergent	GINESTA	Jean-Michel	Perpignan Sud
Adjudant	GUISSET	Laurent	Perpignan Nord

ANNEXE portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques

Lieutenant de 1ère classe	ISSANCHOU	Franck	Prévention
Adjudant-chef	JACQUET	Olivier	Perpignan Nord
Adjudant	JEANGUYOT	Laurent	Rivesaltes
Sergent-chef	KLEIN	Rudy	Perpignan Sud
Capitaine	LAFONTAINE	Brice	SDIS
Sergent-chef	LE CLORENNEC	Cédric	Font-Romeu
Sergent	LOTTARI	Arnaud	Perpignan Nord
Adjudant-chef	MARGOUET	Patrick	Ecole départementale
Capitaine	MARTIN	Marie-Aude	Group. Terri. SUD
Lieutenant de 1ère classe	MARTIN	Thierry	Perpignan Nord
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Lieutenant de 1ère classe	MOUDAT	Michaël	Côte Vermeille
Adjudant-chef	NOELL	Philippe	Argelès sur Mer
Commandant	PAGES	Denis	CPS
Lieutenant de 1ère classe	PERELLO	Régis	PPMOO
Capitaine	POLTEAU	Sophie	SDIS
Lieutenant de 1ère classe	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
Adjudant-chef	PUJOL	David	Rivesaltes
Sergent-chef	REVELLES	Xavier	Canet en Roussillon
Lieutenant de 2ème classe	RIBERA	Marc	Argelès sur Mer
Adjudant-chef	SALOM	Bruno	Salanque
Adjudant-chef	SAUTROT	Sébastien	Thuir
Adjudant	TARRIDAS	Jean-Bernard	Ecole départementale
Adjudant-chef	TENA	Didier	Font-Romeu
Commandant	TRANI	Alexandre	GCO
Adjudant	VALLS	Yannick	Font-Romeu
Lieutenant-colonel	VERGEZ	Fabien	Group. Terri. SUD
Adjudant	VILARDELL	Jean-Pierre	Perpignan Nord
Adjudant-chef	VILLALONGUE	Christophe	Perpignan Nord



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 18 FEV. 2019

Cabinet de M. le Préfet
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF/SDIS/2019049-0002
portant liste d'aptitude opérationnelle
de l'équipe des risques radiologiques

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté ministériel du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;
- SUR** proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : La composition de l'équipe spécialisée Risques Radiologiques (RAD) est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le conseiller technique départemental responsable de l'équipe spécialisée RAD est le commandant Guillaume BRUNET, et son adjoint le commandant Christophe MORELLI.

Article 3 : L'arrêté n° 2016133-0001 en date du 12 mai 2016 portant liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe des risques radiologiques est abrogé.

Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Madame la Directrice de Cabinet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

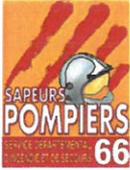


Philippe CHOPIN

CONSEILLER TECHNIQUE RAD			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Commandant	BRUNET	Guillaume	Ecole départementale
CHEF DE CMIR RAD			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Commandant	BRUNET	Guillaume	Ecole départementale
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Capitaine	SOBECKI	Céline	CPS
CHEF D'ÉQUIPE INTERVENTION RAD			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Commandant	BOLTE	Stéphane	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BONET	Jérôme	Perpignan Ouest
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	GMOO
Commandant	BRUNET	Guillaume	Ecole départementale
Adjudant	GARCIA	Christophe	Salanque
Lieutenant de 1ère classe	ISSANCHOU	Franck	Prévention
Adjudant-chef	MARGOUET	Patrick	Ecole départementale
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Capitaine	SOBECKI	Céline	CPS
Commandant	TRANI	Alexandre	GCO
CHEF D'ÉQUIPE RECONNAISSANCE RAD			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Adjudant	BANACH	Heïdi	Perpignan Nord
Commandant	BOLTE	Stéphane	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BONET	Jérôme	Perpignan Ouest
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	GMOO
Commandant	BRUNET	Guillaume	Ecole départementale
Adjudant-chef	DE MARCOS	Jean-Pierre	Prades
Adjudant-chef	FOSSE	Jean-Marie	Saint Cyprien
Adjudant	FOURCADE	Laurent	Le Barcarès
Lieutenant de 2ème classe	GALY	Daniel	Ecole départementale
Adjudant	GARCIA	Christophe	Salanque
Lieutenant de 1ère classe	ISSANCHOU	Franck	Prévention
Adjudant-chef	MARGOUET	Patrick	Ecole départementale
Lieutenant de 1ère classe	MARTIN	Thierry	Perpignan Nord
Lieutenant de 2ème classe	MENIGON	Christophe	Ecole départementale
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Adjudant-chef	SALOM	Bruno	Salanque
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Capitaine	SOBECKI	Céline	CPS
Commandant	TRANI	Alexandre	GCO
ÉQUIPIER INTERVENTION RAD			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Commandant	BOLTE	Stéphane	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BONET	Jérôme	Perpignan Ouest
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	GMOO
Commandant	BRUNET	Guillaume	Ecole départementale
Adjudant	GARCIA	Christophe	Salanque
Lieutenant de 1ère classe	ISSANCHOU	Franck	Prévention
Adjudant-chef	MARGOUET	Patrick	Ecole départementale
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Capitaine	SOBECKI	Céline	CPS
Commandant	TRANI	Alexandre	GCO
ÉQUIPIER RECONNAISSANCE RAD			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Adjudant	BANACH	Heïdi	Perpignan Nord
Sergent	BATLLE	Fabien	Perpignan Sud
Commandant	BOLTE	Stéphane	Perpignan Sud
Adjudant-chef	BONET	Jérôme	Perpignan Ouest
Lieutenant-colonel	BROU	Nicolas	GMOO
Commandant	BRUNET	Guillaume	Ecole départementale
Adjudant-chef	DE MARCOS	Jean-Pierre	Prades
Adjudant-chef	FOSSE	Jean-Marie	Saint Cyprien

ANNEXE portant liste d'aptitude opérationnelle de l'équipe des risques radiologiques

Adjudant	FOURCADE	Laurent	Le Barcarès
Lieutenant de 2ème classe	GALY	Daniel	Ecole départementale
Adjudant	GARCIA	Christophe	Salanque
Lieutenant de 1ère classe	ISSANCHOU	Franck	Prévention
Sergent-chef	LE CLORENNEC	Cédric	Font-Romeu
Adjudant-chef	MARGOUET	Patrick	Ecole départementale
Lieutenant de 1ère classe	MARTIN	Thierry	Perpignan Nord
Lieutenant de 2ème classe	MENIGON	Christophe	Ecole départementale
Commandant	MORELLI	Christophe	Prévention
Adjudant-chef	SALOM	Bruno	Salanque
Commandant	SEAU	Philippe	Group. Terri. SUD
Capitaine	SOBECKI	Céline	CPS
Commandant	TRANI	Alexandre	GCO



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le

18 FEV. 2019

Cabinet de M. le Préfet
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF/SDIS/ 2019 049 - 0003

**Fixant la liste nominative
des sauveteurs aquatiques opérationnels**

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1421-1 et suivants ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1421-1 et suivants ;
VU l'arrêté ministériel du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;
SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

A R R Ê T E

Article 1 : La composition de l'équipe spécialisée en secours en milieu aquatique (SAV) est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le conseiller technique départemental responsable de l'équipe spécialisée SAV est le sergent-chef Éric PAVIET, et son adjoint le capitaine Yannis BANOS.

Article 3 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2018038-001 du 07 février 2018.

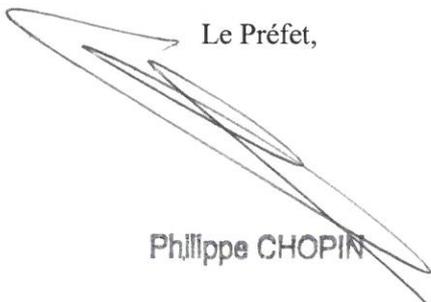
Article 4 : Seuls les agents inscrits sur la liste de l'article 1 peuvent être engagés en opération de secours aquatique.

L'autorité d'emploi d'un sauveteur aquatique non inscrit sur la liste annexée (article 1) peut toutefois l'autoriser à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage sous réserve d'aptitude médicale annuelle.

Article 5 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

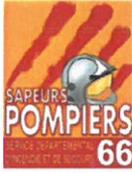
Article 6 : Madame la Directrice de Cabinet, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, et Monsieur le Directeur du service Départemental d'Incendie et de Secours – Chef du corps départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,



Philippe CHOPIN

CHEF DE BORD SAV 3			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Capitaine	BANOS	Yannis	Canet en Roussillon
Adjudant	BOUNY	Geoffroy	Toulouges
Adjudant	CAMPILLO	Steve	Côte Vermeille
Adjudant-chef	CUNI	Stéphane	Saint Cyprien
Adjudant-chef	FERRER	Patrick	Canet en Roussillon
Sergent-chef	PAVIET	Eric	Argelès sur Mer
Adjudant-chef	PEREZ	Henri	SDIS
Adjudant	SANTANAC	Michel	SDIS
NAGEUR SAUVETEUR COTIER SAV 2			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Caporal	ARAGON	Florian	Perpignan Sud
Adjudant-chef	AUTIE	Marc	Canet en Roussillon
Sergent-chef	BALTAZAR	Laurent	Perpignan Nord
Capitaine	BANOS	Yannis	Canet en Roussillon
Caporal	BELMUDES	Jérôme	Argelès sur Mer
Sergent	BERTAUD	Boris	Perpignan Sud
Adjudant	BETZ	Ghislain	Toulouges
Sergent	BIGNON	Christophe	Canet en Roussillon
Adjudant	BOUNY	Geoffroy	Toulouges
Sergent-chef	BOURGEOIS	Samuel	Perpignan Sud
Caporal	BRASSEUR	Anthony	Perpignan Nord
Adjudant	CAMPILLO	Steve	Côte Vermeille
Caporal	CERMENO	Frédéric	Le Barcarès
Adjudant-chef	CUNI	Stéphane	Saint Cyprien
Caporal	DERHAMOUNE	Karim	Saint Cyprien
Adjudant	DUCES	Gilles	Perpignan Sud
Adjudant-chef	FERRER	Patrick	Canet en Roussillon
Sergent	FIGAROLA	Cédric	Saint Cyprien
Adjudant-chef	GRIZAUD	Nicolas	Le Barcarès
Sergent	HICK	Josselin	Toulouges
Lieutenant de 1ère classe	ISSANCHOU	Franck	SDIS
Sergent	JACQUES	Olivier	Saint Cyprien
Adjudant	JULIEN	Frédéric	Saint Cyprien
Sergent-chef	LANNOY	Steve	Perpignan Sud
Commandant	LAUPPI	Vincent	SDIS
Sergent-chef	LEONCINI	Pierre	Canet en Roussillon
Adjudant-chef	LOPEZ	Franck	Saint Cyprien
Adjudant-chef	MICHELET	Albin	Perpignan Sud
Commandant	MORELLI	Christophe	SDIS
Adjudant	NEVEU	Nicolas	Toulouges
Caporal	PARON	Jonathan	Elné
Sergent-chef	PAVIET	Eric	Argelès sur Mer
Adjudant-chef	PEREZ	Henri	SDIS
Adjudant-chef	PETITFILS	Luc	Perpignan Sud
Adjudant	PEYRE	Jérôme	Canet en Roussillon
Lieutenant de 1ère classe	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
Sergent-chef	REVELLES	Xavier	Canet en Roussillon
Sergent	RODENAS	Michaël	Perpignan Sud
Sergent	ROQUES	Anthony	Perpignan Nord
Caporal	ROUX	Gérald	Perpignan Nord
Adjudant	SANTANAC	Michel	SDIS
Adjudant-chef	SERRE	Sébastien	Perpignan Sud
Sergent	SUCH	Loïc	Perpignan Sud
Adjudant-chef	TARISCON	Jean-Yves	Perpignan Sud
Caporal	VANDESMET	Teddy	Perpignan Nord
Sergent	VIEILLEVIGNE	Laurent	Perpignan Nord



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 18 FEV. 2019

Cabinet de M. le Préfet
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF/SOIS / 2019049 - 0004

Fixant la liste nominative
des scaphandriers autonomes légers opérationnels

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;
- VU le décret n° 2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare notamment l'article 6 ;
- VU l'arrêté du 31 juillet 2014 définissant le référentiel emploi, activités, compétences relatif aux interventions en milieu aquatique hyperbare ;
- VU le résultat des épreuves de contrôle technique ;
- APRÈS contrôle de l'aptitude médicale réalisé par la Médecin-Cheffe Départemental ;
- VU l'avis favorable émis par le Conseiller Technique Départemental, après contrôle et vérification des livrets individuels ;
- SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

A R R Ê T É

Article 1 : La composition de l'équipe spécialisée en interventions, secours et sécurité en milieux aquatique et hyperbare (SAL) est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le conseiller technique départemental (CTD) responsable de l'équipe d'intervention en milieu hyperbare et secours subaquatique est le commandant Vincent LÄUPPI, et son adjoint le lieutenant Yvon PORTA. En outre, le CTD exerce la fonction de « conseiller à la prévention hyperbare » et apporte son expertise dans le domaine de la protection des travailleurs intervenants en milieu hyperbare. Le médecin hyperbare référent de l'équipe spécialisée est la médecin-chef Eve LAPARRA.

Article 3 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2018152-0001 du 1^{er} juin 2018.

Article 4 : Seuls les agents inscrits sur la liste de l'article 1 peuvent être engagés en opération de secours subaquatique.

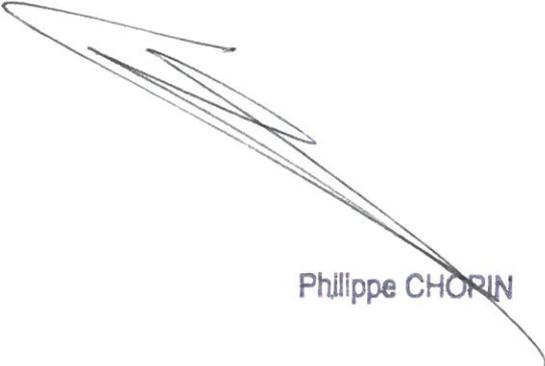
L'autorité d'emploi d'un plongeur non inscrit sur la liste des plongeurs opérationnels (article 1) peut toutefois l'autoriser à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage sous réserve d'aptitude médicale annuelle. Dans ce cas, son engagement ne peut excéder la profondeur atteinte lors de sa dernière qualification.

Article 5 : Des additifs pourront être joints à cette liste en cours d'année pour y inclure de nouveaux agents qualifiés et ceux qui, à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire, auraient retrouvé leur aptitude opérationnelle.

Article 6 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 : Madame la Directrice de Cabinet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

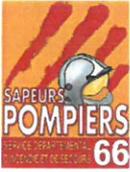
Le Préfet,



Philippe CHORIN

ANNEXE fixant la liste nominative des scaphandriers autonomes légers opérationnels

CONSEILLER TECHNIQUE SAL			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Adjudant-chef	CUNI	Stéphane	Saint Cyprien
Commandant	LAUPPI	Vincent	SDIS
Adjudant	PAILLISSE	Sylvain	Perpignan Sud
Adjudant-chef	PEREZ	Henri	SDIS
Lieutenant de 1ère classe	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
CHEF D'UNITÉ SAL			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Adjudant-chef	CUNI	Stéphane	Saint Cyprien
Lieutenant	LACROIX	Didier	Argeles
Commandant	LAUPPI	Vincent	SDIS
Adjudant-chef	MICHELET	Albin	Perpignan Sud
Commandant	MORELLI	Christophe	SDIS
Adjudant	PAILLISSE	Sylvain	Perpignan Sud
Adjudant-chef	PEREZ	Henri	SDIS
Adjudant-chef	PETITFILS	Luc	Perpignan Sud
Lieutenant de 1ère classe	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
Adjudant-chef	SERRE	Sébastien	Perpignan Sud
ÉQUIPIER SAL			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Adjudant	BOUNY	Geoffroy	Toulouges
Caporal	CERMENO	Frédéric	Le Barcarès
Caporal	COLLARD	Guillaume	Perpignan Sud
Sergent-chef	COLLARD	Maxime	Perpignan Sud
Adjudant-chef	CUNI	Stéphane	Saint Cyprien
Adjudant	DUCES	Gilles	Perpignan Sud
Adjudant-chef	GRIZAUD	Nicolas	Le Barcarès
Adjudant	HERNANDEZ	Christian	Perpignan Sud
Lieutenant	LACROIX	Didier	Argeles
Sergent-chef	LANNOY	Steve	Perpignan Sud
Commandant	LAUPPI	Vincent	SDIS
Adjudant-chef	MICHELET	Albin	Perpignan Sud
Commandant	MORELLI	Christophe	SDIS
Adjudant	PAILLISSE	Sylvain	Perpignan Sud
Adjudant-chef	PEREZ	Henri	SDIS
Lieutenant de 1ère classe	PEREZ	Raymond	Perpignan Nord
Adjudant-chef	PETITFILS	Luc	Perpignan Sud
Lieutenant de 1ère classe	PORTA	Yvon	Perpignan Sud
Adjudant-chef	SERRE	Sébastien	Perpignan Sud
Sergent	SUCH	Loïc	Perpignan Sud
Adjudant-chef	TARISCON	Jean-Yves	Perpignan Sud



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 18 FEV. 2019

Cabinet de M. le Préfet
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF/SDIS/2019 049 - 0005

portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes
à intervenir dans le domaine
de la spécialité sauvetage – déblaiement

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;
- VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;
- SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : La composition de l'équipe spécialisée Sauvetage et Déblaiement (SDE) est annexée au présent arrêté.

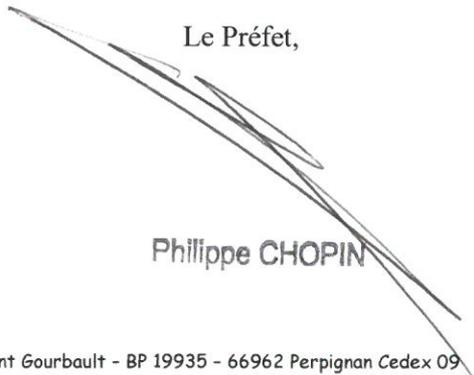
Article 2 : Le conseiller technique départemental responsable de l'équipe spécialisée SDE est le capitaine Laurent MOURETTE, et son adjoint le lieutenant Richard FREU.

Article 3 : L'arrêté n° 2018030-001 du 30 janvier 2018 portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité sauvetage-déblaiement est abrogé.

Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Madame la Directrice de Cabinet, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,



Philippe CHOPIN

CHEF DE SECTION			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Capitaine	CASTELLE	Franck	Argelès sur Mer
Lieutenant de 1ère classe	FREU	Richard	Le Barcarès
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Capitaine	MOURETTE	Laurent	Perpignan Nord
CHEF D'UNITÉ			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Adjudant-chef	AMOUREUX	Patrice	Le Boulou
Adjudant-chef	AUTIE	Marc	Canet en Roussillon
Lieutenant	BEDRIGNANS	Nicolas	Font-Romeu
Adjudant	BENMEHEL	Ludovic	Canet en Roussillon
Capitaine	CASTELLE	Franck	Argelès sur Mer
Adjudant-chef	DELSOL	Jean-Marc	Salanque
Lieutenant de 1ère classe	FREU	Richard	Le Barcarès
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Adjudant	IGOUNET	Christophe	Perpignan Nord
Capitaine	MOURETTE	Laurent	Perpignan Nord
Adjudant-chef	PAGES	Olivier	Saint Cyprien
ÉQUIPIER			
Grade	Nom	Prénom	Centre
Adjudant-chef	AMOUREUX	Patrice	Le Boulou
Sergent	ANGUILA	Gilles	Argelès sur Mer
Adjudant-chef	AUTIE	Marc	Canet en Roussillon
Caporal	BAILLET	Pierre	Vinça
Sergent	BALDARE	Patrice	Perpignan Sud
Caporal-chef	BALDARE	Patrice	Elne
Sergent	BATLLE	Fabien	Perpignan Sud
Lieutenant	BEDRIGNANS	Nicolas	Font-Romeu
Adjudant	BENMEHEL	Ludovic	Canet en Roussillon
Sergent	BERDAGUER	Michel	Saint Cyprien
Sergent-chef	BISE	Mickaël	Argelès sur Mer
Caporal	BRAY	Jérémy	Argelès sur Mer
Sergent-chef	CAILLOT	André	Font-Romeu
Capitaine	CASTELLE	Franck	Argelès sur Mer
Caporal	CAYUELA	Didier	Perpignan Nord
Caporal	CENDRON	Romain	Font-Romeu
Adjudant	COROMINA	Christophe	Salanque
Sergent	CUBIAS	Audrey	SDIS
Adjudant-chef	DE MARCOS	Jean-Pierre	Prades
Adjudant-chef	DELSOL	Jean-Marc	Salanque
Caporal	DERHAMOUNE	Karim	Saint Cyprien
Adjudant	DUCHESNE	Laëtitia	Le Barcarès
Sergent	FERRER	Maxime	Perpignan Sud
Caporal-chef	FERRER	Maxime	Canet en Roussillon
Adjudant	FOURNIER	Christophe	Salses le Château
Lieutenant de 1ère classe	FREU	Richard	Le Barcarès
Caporal	FROMM	Yohann	Perpignan Nord
Commandant	GARRABE	Xavier	Font-Romeu
Caporal-chef	GIACANI MARKERT	Juan-Augustin	Prades
Adjudant	IGOUNET	Christophe	Perpignan Nord
Sergent-chef	KLEIN	Rudy	Perpignan Sud
Caporal	LE CALVEZ	Pierre-Olivier	Saillagouse
Sergent	LEFFLOT	Kévin	Elne
Sergent	LETRENEUF	Ronan	Argelès sur Mer
Adjudant-chef	MAILLOT	Christian	Mont-Louis
Lieutenant de 1ère classe	MATHON	Adrien	Prades
Adjudant-chef	MEYER	Denis	Le Barcarès
Sergent	MICHENET	Fabrice	Font-Romeu
Capitaine	MOURETTE	Laurent	Perpignan Nord
Sergent	OLIVEIRA	Armand	Le Barcarès
Sergent	OMS	Hugues	Côte Vermeille
Adjudant-chef	PAGES	Olivier	Saint Cyprien
Caporal	PINAUD	Aurore	Saint Paul
Sergent-chef	ROIG	Fabien	Toulouges
Adjudant	SOLER	Frédéric	Perpignan Sud
Adjudant	TARRIDAS	Jean-Bernard	SDIS
Sergent-chef	TORTERAT	Romain	Argelès sur Mer
Sergent	TUBERT	Tony	Vallespir
Adjudant	VALLS	Yannick	Font-Romeu
Caporal	VILLAREM	Nicolas	Canet en Roussillon